



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 MARS 2023
2023/018**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi huit mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADJET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Irène AMATO, M. Ibrahim MAKO OLOW, M. Yannick DANIEL, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Arnaud COURJAL, M. Denis SEBILO, M. Christophe LIÈGE, Mme Florence LEPY, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Claudie LELECQUE (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS), M. Jean-Philippe BASTIEN (pouvoir à M. Alain FOURNIER), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE)

Secrétaire de séance : Mme M. GUILLEUX

CESSION DE LA PARCELLE YW 135 sise les Landes de Nostard

Rapporteur : Alain FOURNIER

Nota : Afin de respecter les dispositions de l'article L311-6 du Code des relations entre le public et l'administration, le présent projet de délibération est anonymisé. La délibération figurera telle que présentée au registre des délibérations et sera également transmise dans la même forme au contrôle de légalité. Les publications en ligne seront anonymisées (sans annexe).

Le projet consiste à vendre la parcelle cadastrée YW 135 d'une surface de 6300 m², selon le plan annexé.

Monsieur Alain FOURNIER expose que l'exploitant de la parcelle YW 135 sise les Landes de Nostard- route de Kergauche, a sollicité la commune pour acquérir ladite parcelle en 2014. Par courrier en date du 3 janvier 2014, Monsieur NOEL-RACINE, Maire de la Commune d'Herbignac, avait émis un avis favorable à cette cession.

La commission Urbanisme a proposé une cession de la parcelle au prix de 0,20 € par mètre carré, soit un prix net vendeur de 1 260,00 euros.

Un accord en vue d'acquiescer daté du 12/01/2023 a été reçu en mairie le 16/01/2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette vente et de mandater Madame La Maire pour procéder à la vente souhaitée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2241-1 et suivants,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

VU la demande de l'exploitant de la parcelle YW 135 courant 2014,

VU l'accord de cession en date du 16 janvier 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Urbanisme réunion le 20 octobre 2022,

CONSIDERANT que la cession demandée n'a pas incidence sur l'usage de la parcelle, puisqu'elle constitue depuis des années une parcelle exploitée par le demandeur,

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- ◆ D'APPROUVER la vente de la parcelle cadastrée YW 135 sise les Landes de Nostard-route de Kergauche à (1)
- ◆ DE FIXER le prix de vente à hauteur de 1260€ net vendeur,
- ◆ DE PRECISER que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;
- ◆ DE CONFIER l'accomplissement des formalités notariales à la SCP GUIHARD-DICECCA ;
- ◆ DE MANDATER Madame la Maire et/ou Monsieur Alain FOURNIER pour signer, pour le compte de la commune, l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 14 mars 2023
Et de la publication, le 15 mars 2023

Pour extrait certifié conforme

La Maire,
Christelle CHASSE

